

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2011

Présents : Madame CORNUAULT - Messieurs PERRADIN - GIVRE - DUPERRON - MONNET - CHANET - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames MOREY - LANET - SANDRIN - MICOLI - BRAC de la PERRIERE

Monsieur BOURGEOIS est représenté par Monsieur PERRADIN

Monsieur GUILLOT est représenté par Monsieur GIVRE

Monsieur GRENIER est représenté par Madame CORNUAULT.

Absents : Messieurs GUILLOTON - SERVOLLE

Monsieur PERRADIN a été élu Secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7/7/11

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 7/7/11.

2. Acquisition de terrain : parcelle C589

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle C589 d'une superficie d'environ 180 m² appartenant aux Consorts DESROCHES pour la somme de 9 000 € (selon estimation des domaines).

3. Eclairage public : transfert de compétence au SIeA

Madame le Maire informe les conseillers que, par courrier en date du 31 mai 2011, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain demande de proposer au vote de notre assemblée, le transfert ou non, de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat. Cette démarche est consécutive au changement profond dont fait l'objet ladite compétence, en application des nouveaux statuts du Syndicat.

Aussi, en la matière, il s'agit désormais d'un réel transfert de compétence. Le cas échéant, le Syndicat effectuera pour le compte des communes, les prestations telles que les travaux et la maintenance. Il prendra également en charge la fourniture d'énergie.

Le transfert de la compétence "Eclairage Public" au Syndicat, fera l'objet d'un audit contradictoire, qui permettra de définir un coefficient correcteur en minoration ou en majoration en fonction des consommations réelles des communes pour l'année complète précédente. Ainsi, pour la cotisation de 2012, correspondant à la 1^{ère} année du nouveau système de cotisation, les consommations de 2010 seront prises en compte.

Il revient à notre Conseil Municipal de se prononcer sur l'éventuel transfert de cette compétence au Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour :

- **DECIDE** de transférer la compétence "Eclairage Public" au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain ;
- comme spécifié dans les statuts du Syndicat, celui-ci exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :
 - la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations,
 - la maintenance préventive et curative de ces installations,
 - la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,
 - la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux ;
- **MANDATE** Madame le Maire pour notifier cette décision au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain et pour mener à bien les démarches nécessaires pour une bonne application de cette décision.

4. Participation de la SEMCODA au capital de la SEM 4 V en Savoie

Madame le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA et qu'en vertu des dispositions de l'article L1524-5 (15^{ième} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), toute prise de participation de la SEMCODA dans une société commerciale même s'il s'agit d'une société d'économie mixte doit être autorisée préalablement par les communes actionnaires, aujourd'hui au nombre de 124.

Madame le Maire rappelle que la SEMCODA intervient depuis plusieurs années en Savoie. En effet, de nombreuses communes de la Savoie ont fait appel à elle pour les assister dans leurs projets (Aix les Bains, Albens, Albertville, Le Chatelard, Lescheraines, Randens, etc...).

Pour profiter de l'expérience de la SEMCODA, la ville d'UGINE et son OPHLM ont également fait appel à elle pour l'étude de nombreux projets.

La ville d'UGINE a décidé avec d'autres collectivités dont la ville d'ALBERTVILLE de créer un outil commun d'aménagement, de construction et de rénovation, à savoir une société d'économie mixte qui s'appellera la SEM des quatre vallées (SEM 4 V) en souhaitant la participation de la SEMCODA à hauteur de 50 000 € soit 2,5 % du capital. Une synergie de moyens pourra être mise en place avec la nouvelle SEM et la SEMCODA et les offices HLM d'UGINE et d'ALBERTVILLE ainsi que de l'OPAC de SAVOIE.

Le capital de la future SEM sera d'un montant de 1 995 000 € avec comme actionnaires les villes d'Ugine et d'Albertville pour environ 40 % chacune. Participeraient, en outre au capital, le Département de la Savoie (2.51 %), le Val d'Arly (0.30%), le Crédit Agricole

(2.51 %), la Caisse d'Epargne (2.51 %), l'Opac de Savoie (2.51 %), l'OPH d'Ugine (3.78 %) et celui d'Albertville (3.78 %), et enfin diverses entreprises.

La viabilité financière de cette société est garantie par la participation du département de la Savoie, des villes d'UGINE et d'ALBERVILLE ainsi que leurs offices, outre les établissements bancaires de la place, ce qui apporte une garantie de pérennité de la structure avec la garantie d'un chiffre d'affaires de bon niveau.

Pour la SEMCODA, il s'agit de conforter son implantation en Savoie, d'apporter son savoir-faire et son assistance aux collectivités qui ont fait appel à elle, en parfaite intelligence et même en collaboration avec les organismes du département.

Cela étant dit, Madame le Maire propose de passer au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- **AUTORISE** expressément la SEMCODA à participer au capital de la future société d'économie mixte dénommée SEM 4 V à hauteur de 50 000 € soit 2,5 % du capital, conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L 1524-5 15^{ième} alinéa.

5. Questions diverses

Réforme des Collectivités Territoriales - Incidence sur le SMIDOM et la Redevance Incitative

Madame le Maire expose :

La Réforme territoriale va nous obliger à des modifications importantes quant à notre appartenance à différents syndicats, notamment celui des Ordures Ménagères, le SMIDOM avec lequel nous avons beaucoup travaillé pour la mise en place de la Redevance Incitative.

En attendant l'aval du Préfet, fin 2011, sur le nouveau périmètre des communautés de communes, notamment l'intégration de la C.C. Chanstrival à la C.C. Chalaronne Centre, Madame le Maire a informé le SMIDOM que nous souhaitons interrompre l'expérimentation de l'application de la Redevance Incitative sur St Trivier au terme de l'enquête. En effet, notre commune s'était portée volontaire en tant que commune test avant que soit connue la proposition de schéma départemental du Préfet qui a bouleversé nos projets.

L'enquête qui a été conduite auprès de tous les utilisateurs ne sera toutefois pas vaine puisque la C.C. CHALARONNE CENTRE est également dans la réflexion de l'application de la Redevance Incitative et que les données recueillies pourront être partiellement réutilisées.

Réduction des horaires de la Poste

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du gel de la décision de réduire les horaires de la Poste jusqu'au début de l'année 2012. Les services de la Poste devraient nous rencontrer courant septembre.

Club house tennis Club

Le Conseil Municipal et le tennis club travaillent actuellement sur le projet de construction d'un club house.

Fibre optique

L'installation des gaines pour le passage de la fibre optique est terminée intra-muros. Les travaux viennent d'être réceptionnés. D'ici peu, une réunion publique sera organisée par le SIEA afin d'informer les utilisateurs potentiels de la marche à suivre pour le branchement.

Salle polyvalente

La salle polyvalente a pris un petit coup de jeune depuis que les baies et les volets roulants de la grande salle ont été installés. L'isolation du mur Est et le remplacement des portes d'accès de la grande salle et de l'entrée principale sont en cours. Les travaux de ventilation et d'isolation horizontale dans le bar sont en cours de réalisation.

Ecole maternelle

Tout était prêt pour la rentrée des petits. Les travaux de réaménagement des sanitaires ont été effectués pendant l'été. Les enfants pourront s'ébattre également sur un nouveau sol dans la salle de motricité.

Contournement du village - actions du Conseil Général

Des comptages routiers, des mesures de la qualité de l'air et de l'ambiance sonore sont réalisés actuellement. Des capteurs ont été installés en des points stratégiques de la commune dans la propriété d'Utingeois qui ont bien voulu coopérer et que nous remercions.

Une étude d'impact agricole sera entreprise par la Chambre d'Agriculture courant 2012.

Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme qui entraîne la refonte des différentes taxes et participations liées au financement de l'urbanisation communale.

Impact de cette réforme :

- Suppression à partir du 1^{er} mars 2012 de :
 - La TLE (Taxe locale d'équipement)
 - La TDENS (taxe départementale pour les espaces naturels sensibles)
 - La TDCAUE (taxe départementale pour les CAUE)
 - Du PAE (programme d'aménagement d'ensemble)

- Suppression à partir du 1^{er} janvier 2015 de :
 - La PRE (participation pour raccordement à l'égout)
 - La PNRAS (participation pour non réalisation d'aires de stationnement)
 - La PVR (participation pour voirie et réseaux)

- Création de la **Taxe d'Aménagement**, communale et départementale :
 - La TA « normale » : obligatoire pour les communes dotées d'un POS ou PLU, modulation possible selon les secteurs géographiques, de 1 à 5 %.
 - La TA « majorée » : pour financer le coût des équipements publics induits à l'urbanisation, possibilité d'instaurer un taux majoré de 5 à 20 %.

- Création du Versement pour sous densité (VSD) :
 - Instauration possible d'un seuil minimal de densité (SMD). Toute construction présentant une densité inférieure sera assujettie au paiement du versement pour sous densité.

Conséquences de cette réforme :

- La Taxe d'Aménagement deviendra la principale ressource pour financer le coût de l'urbanisation communale.
- Les Conseils Municipaux doivent délibérer avant le 30 novembre 2011.

Devant la complexité de l'application de cette réforme et le désarroi de toutes les communes, une réunion est organisée à SAINT-TRIVIER le JEUDI 29 SEPTEMBRE à 18 h à la salle polyvalente pour 80 communes du secteur, par la D.D.T.

Station d'épuration

Analyse des boues

Le rapport du SATESE fait ressortir une teneur en métaux lourds et micropolluants organiques inférieure aux valeurs limites autorisées.

L'épandage sera, à nouveau, réalisé sur une parcelle appartenant à Stéphane GUILLOT au printemps 2012.

Fonctionnement de la Station d'épuration

Bilan positif

SIeA

Le rapport d'activité 2010 du SIeA et le compte administratif sont à disposition en mairie.

Une réunion d'information sur les opérations en cours sur le territoire (Focus sur l'éclairage public, le Très haut débit et le service Energie) ainsi que sur les procédures d'instruction des demandes d'urbanisme aura lieu le lundi 3 octobre 2011 à 16 h à ST-BERNARD.

Académie de la Dombes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'intronisation de deux nouveaux académiciens (M. François CHABOUD de FAREINS et M. Bernard ROBERT de ST-JULIEN SUR REYSSOUZE) le samedi 8/10/2011 à 10 h à FAREINS.

Parquet Conscrits

Dans le but de préserver le parquet, à la demande des agents des services techniques, il a été décidé de ne pas installer le parquet pour le bal qui suivra la retraite aux flambeaux des Conscrits.

Formation manipulation défibrillateur (A.M.D. - Alerter/Masser/Défibriller)

La CROIX ROUGE est chargée de trois interventions à destination des associations/personnel communal/conseillers le MARDI 4 OCTOBRE 2011 à :

- 17 H
- 17 H 30
- 18 H

à la salle polyvalente, dans un foyer. Chaque initiation dure une vingtaine de minutes.

Ensuite, à destination des Utingeois intéressés, la CROIX ROUGE sera à disposition le SAMEDI 3 DECEMBRE 2011 dans un foyer de :

- 10 à 12 H.

Une subvention exceptionnelle sera adressée à la CROIX ROUGE.

CLIC des 3 cantons

Une réunion d'information/échanges sur le thème « Prestations du Conseil Général en faveur des personnes âgées » se déroulera le jeudi 20 octobre de 14 h 30 à 16 h dans un foyer de la salle polyvalente.